

LA PLACE DU SPORT FEMININ DANS LES POLITIQUES SPORTIVES LOCALES



PROPOS INTRODUCTIFS

L'égalité suppose-t-elle un engagement identique ? S'obtient-elle par la mise en place de la parité dans la pratique, comme dans l'exercice des responsabilités ? Ou alors, exige-t-elle l'acceptation de manières différentes de pratiquer ?

Si l'égalité entre les femmes et les hommes se construit sur la base de projets menés localement, les collectivités locales occupent une place toujours plus prépondérante dans la mise en œuvre des politiques de féminisation du sport. Cette implication est inscrite dans la loi : « le développement des activités physiques et sportives est un objectif d'intérêt général, auquel contribuent l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs de la société civile ». Leur coopération vise la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre.

Pour les collectivités, cela se traduit par un engagement financier conséquent¹. « Aujourd'hui, dire que le sport en France est, pour l'essentiel, géré et financé par les collectivités territoriales, relève d'un lieu commun ».²

Néanmoins, il existe une grande hétérogénéité dans la mise en œuvre des politiques sportives où chaque collectivité territoriale peut investir les sujets sportifs ou s'en désintéresser. Aucune coordination entre les acteurs publics n'est obligatoire. Les récentes lois territoriales : loi de 2010, loi MAPTAM de 2014, loi NOTRe de 2015... n'ont pas encore abouti à une clarification des relations entre les collectivités dans le domaine du sport.

L'enjeu de cette enquête est de faire le point sur la contribution des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de féminisation du sport. Dans une seconde partie plus prospective, il s'agira d'évaluer la marge de manœuvre dont disposent aujourd'hui les collectivités locales pour mener à bien ses missions d'intérêt général (inscrites dans la clause de compétence générale) et structurer une gouvernance territoriale du sport plus performante et plus en prise avec son temps.

Méthodologie :

L'enquête a été envoyée par le biais du réseau de l'ANDES, aux élu-e-s en charge des sports des communes et intercommunalités présentes dans ce réseau, durant 1 mois (octobre 2017).

Prenant la forme d'un questionnaire en ligne, les élu-e-s ont pu remplir et commenter les questions portant sur leur politique sportive menée en faveur du sport féminin.

Elle se compose de deux champs distincts : la pratique féminine dans le cadre fédéral d'une part, et dans le cadre hors-fédéral aussi appelé pratiques libres ou autonomes d'autre part.

Il y a eu 116 retours, dont 94 % de la part de communes :

- 29,3% de collectivités ayant répondu ont une élue en charge des sports
- 66,4% de collectivités ayant répondu ont un élu en charge des sports
- 4,3% de réponses anonymes

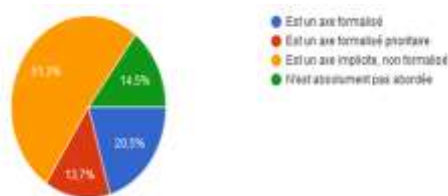
¹ De 7,6 Md€ en 2000, à 13,4 Md€ en 2013 soit une augmentation de 76% en 13 ans qui confirme la volonté politique des collectivités territoriales, d'après Olbia Conseil in « collectivités : le sport au cœur des politiques territoriales » collection *Après 2017, 8 débats sur l'avenir du sport français*

² *Sport et intercommunalité* Clément Thoraval-Mazéo et Frédérique Thomas

RESULTAT DE L'ENQUÊTE

REGARD GENERAL SUR LA PLACE DU SPORT FEMININ DANS LES POLITIQUES SPORTIVES DES COLLECTIVITES LOCALES

1. UNE ACTION EN FAVEUR DE LA FEMINISATION DU SPORT DAVANTAGE IMPROVISEE QUE CONCERTEE



- Pour seulement **13,7%** des répondants le développement du sport féminin est un axe politique prioritaire qui a été formalisé.

- Pour **14,5%** d'entre eux, cet axe de politique publique n'est absolument pas abordé.

- Il y a tout de même **51,3%** des participants qui reconnaissent qu'il s'agit d'un axe implicite et non formalisé de leur politique sportive.

→ Cette tendance majoritaire de non-formalisation de critères montre qu'il n'y a pas encore une totale prise en compte de la problématique liée au développement de la pratique sportive féminine. En effet, comment montrer l'importance attachée à une thématique sans l'inscrire dans un plan de travail et le rendre visible de tous ?

- **46,2%** de répondants mettent en œuvre des actions en faveur du développement de la pratique féminine associative.

→ Cette donnée confirme les résultats précédents sur les orientations des politiques sportives en faveur du développement du sport féminin. Notamment le fait que globalement, ceux qui interviennent sont ceux ayant clairement défini le sujet.

2. UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE ET ECONOMIQUEMENT CONTRAINT

Des acteurs institutionnels peu visibles : le PRN SEM ?

Le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC) est un organisme du Ministère des Sports. Le PRN SEMC a pour objectif de faire vivre un outil performant de mutualisation, d'animation de réseaux, de conseil, d'expertise, de valorisation et de formation en direction des établissements et des services déconcentrés du Ministère chargé des sports, mais également des fédérations et associations sportives, des collectivités locales et de toutes les structures investies sur ses thématiques au plan national et européen.

Le parti pris du PRN SEMC est d'utiliser la formation comme levier de développement des pratiques sportives féminines, tant sur le plan qualitatif de l'offre d'activité que sur le plan du volume.

En tant que socle de transmission des codes de comportement, des valeurs, la formation offre un espace de diffusion, des savoir-faire et des savoir-être notamment sur la question des discriminations. La formation est un espace de transformation individuelle et collective : elle peut être vectrice de changement, dès lors que l'approche est pédagogiquement bien pensée... Mais bien plus qu'un dispositif qui produit exclusivement de la compétence, la formation est aussi et surtout, un levier de développement des organisations et de leurs projets.

Pour aller plus loin : Le site du PRN SEMC : www.semc.sports.gouv.fr/

Une méconnaissance juridique

- **86,3%** des élu-e-s aux sports estiment être insuffisamment informés sur les **aspects législatifs** promouvant la pratique féminine.
- Concernant, les **dispositifs d'accompagnement** de promotion de la pratique féminine, **88,9%** des répondants affirment manquer d'informations.

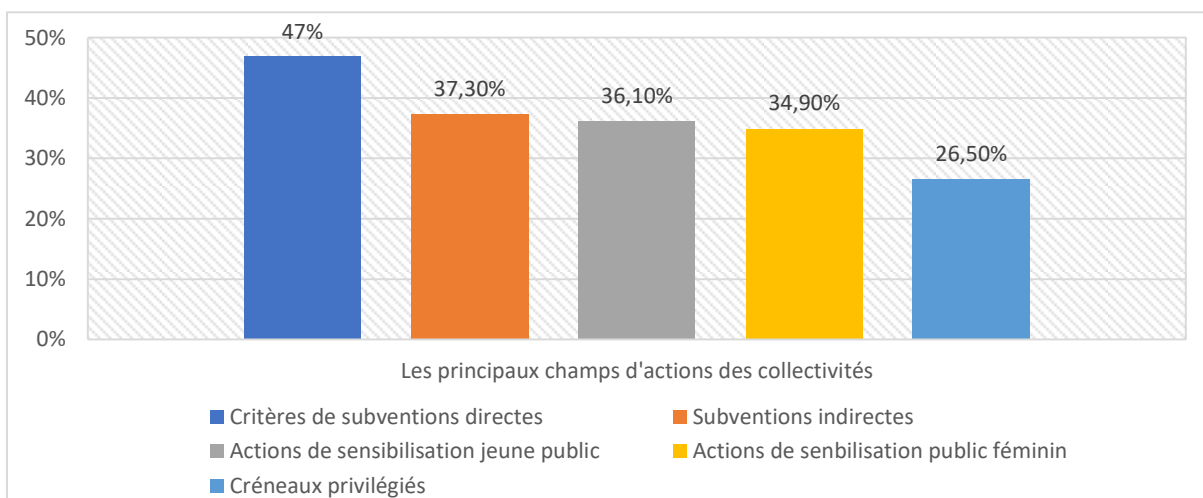
→ L'environnement de ces politiques publiques est très hétérogène : de nombreux acteurs publics et privés interviennent sur ce sujet qui bénéficie, en outre, d'un portage politique fort.

→ Les chiffres révèlent une certaine méconnaissance de l'environnement juridique et institutionnelle qui sous-tend les politiques publiques en matière de sport et d'égalité entre les femmes et les hommes.

A savoir

Aujourd'hui, force est de constater que pour dynamiser et développer l'activité des clubs sportifs, les moyens issus des pouvoirs publics tels que le CNDS ou les collectivités, ne doivent plus constituer les seules pistes de sollicitations, notamment financières. En effet, de par les orientations et valeurs actuelles véhiculées sur les bienfaits du sport, bon nombre d'organisations institutionnelles et privées ont choisi de soutenir et de valoriser la pratique sportive sous toutes ses formes, pour tous les publics, quelles que soient les modalités d'actions. Il est aujourd'hui pertinent de savoir multiplier les partenariats.

3. LES LEVIERS D'INTERVENTION PRIVILEGES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES



- Les subventions, qu'elles soient directes ou indirectes, sont les deux premiers champs d'actions des collectivités locales en matière de promotion du sport féminin auprès des associations.
- Dans un deuxième temps, les élu-e-s s'engagent dans des actions de sensibilisation auprès du jeune public d'une part, et du public féminin plus spécifiquement d'autre part.

4. UN CHOIX CORNELIEN ENTRE MIXITE ET SPECIFICITE

- Enfin, le troisième levier principal que mobilisent les décideurs locaux est la mise à disposition de créneaux privilégiés afin de permettre au public féminin de pratiquer à un horaire qui leur correspond mieux.

→ En effet, un hiatus peut s'installer selon que la question de la mixité est abordée sous l'angle de l'opinion de principe (généralement favorable) ou par celui de la pratique, pilotée par la faisabilité.

Sur des justifications de performance, la mixité peut apparaître comme une contrainte, un fardeau. Ainsi, le sport fédéral repose sur la division homme : femme.

La mixité serait aussi à l'origine d'un taux d'abandon élevé de la pratique sportive chez les jeunes filles. Une étude portant sur la mixité en éducation physique et sur l'estime de soi met en avant l'impact négatif de la pratique sportive mixte. Néanmoins il existe d'autres cas de figure qui plaident en faveur de la mixité de sexe dans la pratique sportive.

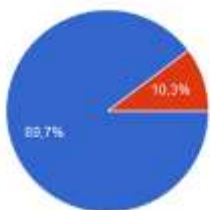
- Un premier cas de figure se rencontre lorsque la mixité intervient alors que les effectifs sont insuffisants pour que les groupes soient « démixés ». C'est souvent l'insuffisance des effectifs féminins qui conduisent l'encadrement à intégrer les filles à l'effectif masculin. Elles ont l'obligation de se fondre dans le paysage si elles souhaitent pratiquer.

- Le second cas de figure et de loin le plus essentiel : il permet l'expérience de l'altérité, c'est-à-dire d'apprendre à mieux se connaître pour mieux se rencontrer.

C'est évidemment la question du niveau de pratique qui constitue la pierre d'achoppement de la mixité (Davis & Louveau 2004³).

REGARDS SUR LA PRATIQUE FEMININE DANS LE CADRE FEDERAL

1. UNE OFFRE DE PRATIQUE FEDERALE SOUS LA CONTINGENCE DE L'HISTOIRE



● OUI
● NON

- 9 associations sur 10 disposent de sections féminines. Aussi, sur le plan quantitatif, il semble être proposée une offre de pratique importante pour le public féminin.

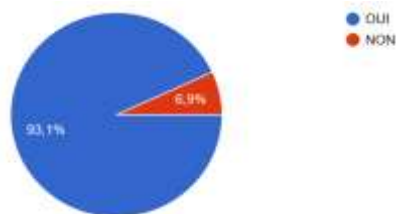
- « La section féminine », par définition, est une subdivision du club où est sanctuarisée la pratique féminine. La pratique du sport par les femmes est séparée de la pratique des hommes. Cette organisation correspond au modèle historique instauré par la création de la fédération féminine sportive de France en 1921. L'organisation en section féminine reste aujourd'hui plutôt l'apanage des sports collectifs.

→ Or, ce modèle, non mixte, correspond-il toujours aux besoins/attentes des publics ?

³ Davis (A.), Louveau (C.), Sports, école, société : la différence des sexes, L'Harmattan, 2004

- Plus de 9 élu-e-s sur 10 affirment avoir sur leur commune ou groupement de communes au moins une association présidée par une femme.

→ Est-ce une conséquence du plan de féminisation des fédérations sportives lancé en 2013 ? Ou est-ce un signe que la société évolue et se sensibilise à cette question de la parité femmes-hommes ?

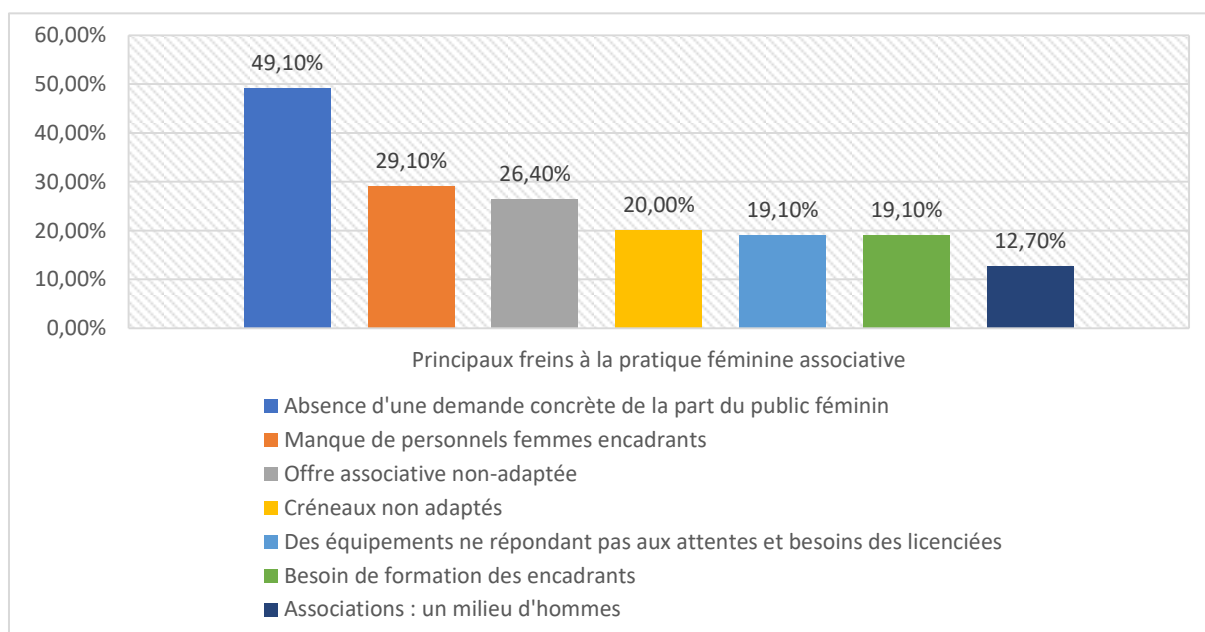


- **5,6** : la note sur 10 mesurant l'appréciation subjective des répondants en termes de présence féminine dans les associations.

→ Ce critère, étant strictement subjectif, nécessite de rester prudent dans son interprétation. Toutefois, nous pouvons penser qu'étant légèrement au-dessus de la moyenne, cela indique que la pratique sportive féminine reste certes modérée dans les associations, mais est tout de même significative. Aussi, il est important de s'y attacher et de la valoriser.

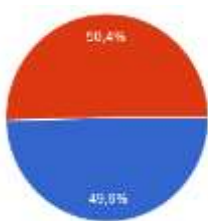
2. LES PRINCIPAUX FREINS IDENTIFIES

- Une demande faible qui cautionne une offre faible et peu renouvelée :



- Un chiffre marquant : presque 1 répondant sur 2 dénonce l'absence d'une demande concrète de la part du public féminin.
- Une offre de sport pour les publics féminins qui existe, certes, bien que jugée parfois non-adaptée, et qui, combinée à une demande quasi-inexistante, dissuade les collectivités locales d'agir davantage.

→ Or, pour développer le sport féminin, il semble plus pertinent de s'organiser à créer le besoin plutôt que d'essayer d'y répondre de façon adaptée...



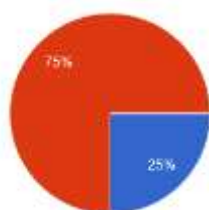
● OUI
● NON

49,6% pensent que les communes ou intercommunalités ont les moyens de répondre, en partie au moins, à ces problématiques.

→ Cela signifie également qu'1 élu-e sur 2 est partagé concernant les moyens à disposition pour améliorer cette situation... ou il/elle ne les connaît pas !

REGARDS SUR LA PRATIQUE FEMININE HORS CADRE FEDERAL

1. L'action des collectivités locales



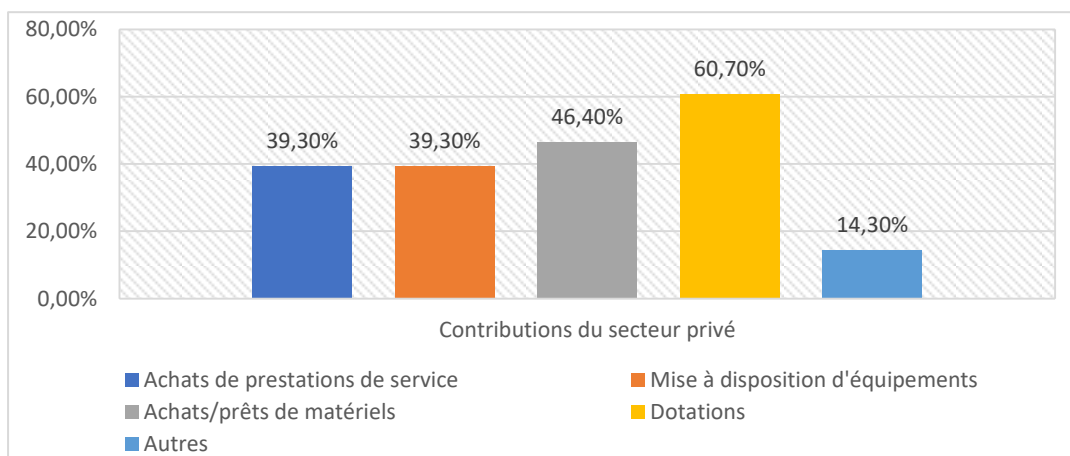
● OUI
● NON

- La création d'événementiels de sport féminin est perçue comme l'une des clés de promotion du sport féminin. Elle est associée ici au hors cadre fédéral, alors que dans les faits, elle reste dans la majorité des cas sous l'égide des fédérations délégataires. En effet, l'Etat donne délégation aux fédérations pour l'organisation des compétitions majeures (leur confiant ainsi une mission de service public avec des prérogatives de puissances publiques). 1 répondant sur 4 organise des événements strictement réservés au public féminin⁴.

- Pour **92,9%** d'entre eux, ces manifestations rassemblent un fort engouement de la part du public féminin.

→ L'organisation d'événements sportifs exclusivement féminins est profitable à celles qui le pratiquent et lorsque que celui-ci devient spectacle sportif, profite aux spectateurs. L'exemple du football féminin, est intéressant à signaler : (selon Yves Raibaud)⁵, il semblerait que le public du football féminin soit essentiellement masculin.

- De manière générale, il est pointé la difficulté d'impliquer le secteur privé dans le champ du sport féminin. Toutefois, **78,6%** des élu-e-s en charge des sports affirment recevoir un soutien du secteur privé dans le cadre d'organisation de manifestations à la seule attention du public féminin.
- Cet accompagnement se traduit principalement par des dotations :



⁴ Ces actions réalisées à l'initiative de l'élu-e, parfois en collaboration avec des associations, ne sont que très rarement soumises au vote du conseil municipal.

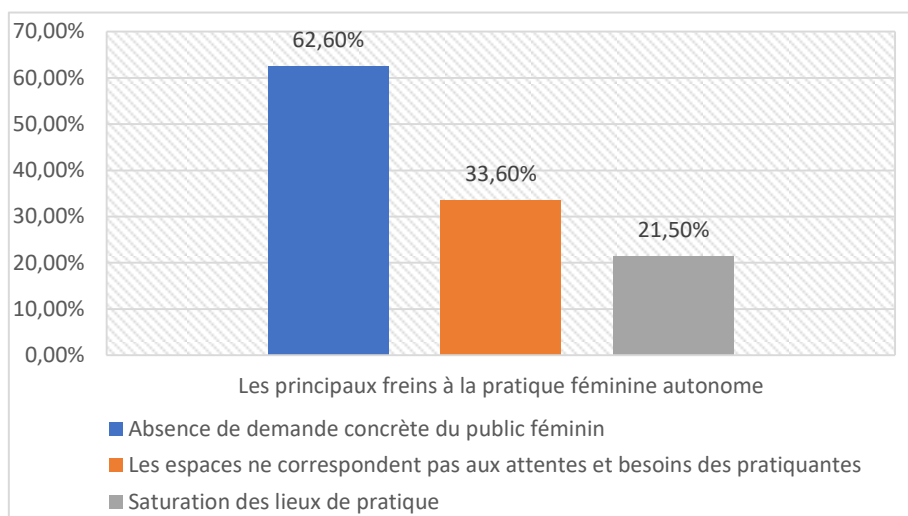
⁵ Interview d'Yves Raibaud : « Le monde du sport a fait son autocritique » - Le temps : <https://www.letemps.ch/sport/2017/11/07/monde-sport-autocritique>

→ La visibilité de ces événements est peut-être moindre que dans les manifestations mixtes, mais cela n'empêche pas certains acteurs privés de contribuer de différentes manières à ces événements. Le « capital image » du sport, et notamment du sport féminin qui fait l'office d'un engouement médiatique actuellement, est un facteur déterminant pour le développement de ces actions.

- **5,25** : la note sur 10 relative à la jauge de présence féminine dans les manifestations sportives mixtes.

→ Comme pour les pratiques associatives ou autonomes, la présence féminine est estimée au-dessus de la moyenne. Dès lors, elle reste modérée mais signifiante !

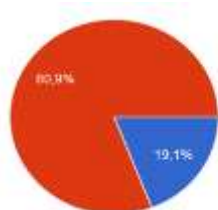
2. Les principaux freins identifiés



- L'absence d'une demande spécifique de la part des femmes est encore perçue comme le principal frein.
- L'inadaptation des équipements aux besoins et aux attentes présumés des femmes.
- Des espaces de pratiques saturés ne permettent pas le développement de la pratique féminine.

→ L'équipement sportif est ici considéré comme une composante essentielle de la pratique sportive féminine.

3. Des besoins élémentaires



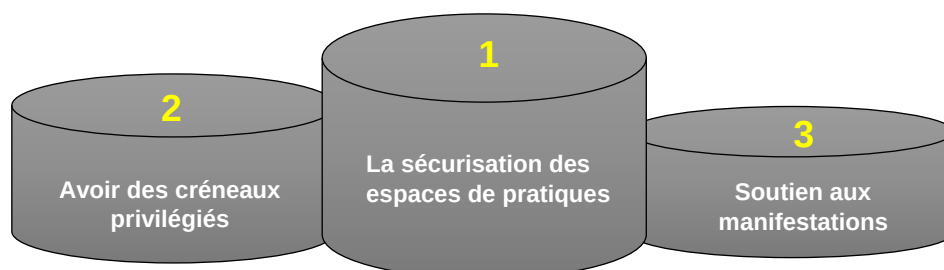
● OUI
● NON

- Seuls **19,1%** affirment recevoir des demandes spécifiques de la part du public féminin dans le cadre de pratiques auto-organisées.

→ Cela renvoie au fait que globalement, les pouvoirs publics ne constatent pas une demande concrète relative à des besoins spécifiques à ce public.

→ Ce constat est à nuancer en raison du caractère intrinsèque des pratiques autonomes, à savoir qu'elles sont auto-organisées. Toutefois, le rôle des collectivités reste d'encadrer l'environnement de ces pratiques libres se déroulant sur l'espace public afin de prévenir tous risques.

- Les 3 principales demandes :



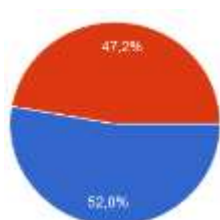
→ La sécurisation des espaces de pratiques découle d'une vigilance à l'égard :

- du matériel : elle s'obtient par la mise en conformité : à la référence aux normes techniques (fédérale, AFNOR) et ou volontaires⁶
- des personnes, de leur comportement : cela renvoie d'une certaine manière au bien-vivre ensemble et à l'éthique
- des espaces avec un éclairage des lieux de pratique, des parkings, des divers accès, etc.

Focus sur sexisme et sport

Selon l'étude d'Yves Raibaud⁷, géographe français, spécialiste de la géographie du genre, une femme sur quatre (26%) a été victime de gestes ou de propos sexistes dans le cadre de sa pratique sportive. Avec la récente levée du tabou sur le harcèlement sexuel, les résultats pourraient être majorés. Autre population : les étudiantes disent être 52% à avoir été harcelées dans le sport.

Des initiatives, telle que le jogging collectif », ont été pu être menées avec un certain succès (ce qui témoigne, dans le même temps de la réalité du problème). Les joggings collectifs accompagnés lancés cet été ont attiré un grand nombre de coureuses. « Les femmes ont pu investir l'espace public dans leur pratique sportive sans encourir les désagréments de la rue comme le harcèlement ou le sentiment d'insécurité ».⁸



● OUI
● NON

- **52,8%** des communes et EPCI estiment avoir les moyens d'agir pour répondre à ces difficultés.

⁶ Guide « Penser, créer et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la ville », Ministère des sports, décembre 2016

⁷ Interview d'Yves Raibaud : « Hashtag Balance ton corps » - Le temps : https://www.letemps.ch/sport/2017/11/07/hashtag-balance-corps?utm_source=amp

⁸ Interview d'Yves Raibaud : « Le monde du sport a fait son autocritique » - Le temps : <https://www.letemps.ch/sport/2017/11/07/monde-sport-autocritique>

→ C'est favorable et encourageant pour le développement de la pratique sportive. Il reste cependant à définir la façon de faire et d'agir pour conduire le changement.

Pour aller plus loin ...

Perspective : Et si on pensait le développement du sport féminin dans sa complexité pour agir autrement ?

L'action⁹ en faveur de la féminisation du sport est une des plus complexes qui soit...

Vouloir s'attaquer au développement des pratiques sportives chez les femmes dans la société française, requiert de « se confronter au poids de l'histoire, et de se confronter au poids de la culture ». Les projets qui ambitionnent de développer le sport féminin se heurtent souvent à des résistances, si bien que le sentiment d'être un peu livré à soi-même l'emporte chez celui ou celle qui s'y implique.

Pour féminiser le sport, il convient d'être à minima sensibilisés, étayés sur le plan des concepts et outillés, sur la méthodologie. Et surtout, il convient de ne pas se contraindre à une approche trop rationnelle et dogmatique de la problématique. En effet, se donner la possibilité de changer de cadre de référence pour s'offrir la possibilité de trouver de nouvelles solutions plus efficaces, de nouveaux outils, est une réelle perspective pour aborder cette problématique complexe.

Changer de cadre de référence ? ... pour adopter quel cadre ?

En considérant le développement du sport féminin comme une problématique complexe, vous serez invités à l'aborder selon une autre approche plus performante. Voici le pas de côté à réaliser :

Là où l'approche habituelle et rationnelle des problématiques nous invite à découper les problématiques en sous problèmes dont on confie la résolution à des experts¹⁰, l'approche complexe d'une problématique nous invite à considérer le monde comme un système dont on ne nie plus les interrelations.

Ce changement de paradigme implique aussi de focaliser son intérêt là où rien d'emblée ne semble le stimuler.... Sur les petits détails que l'on a appris à ne plus regarder tant ils font parti de notre quotidien. Ici ce sont les croyances sur les hommes et les femmes, les fameux *a priori*, les stéréotypes de genre qui deviennent le centre d'attention, car ils sont les clés de voute de notre problématique d'accès des femmes au sport. L'action à mener, par conséquent est de systématiser le travail éducatif afin de donner les moyens aux professionnels et bénévoles de modifier durablement leurs représentations liées au féminin et au masculin (stéréotypes).

Il n'existe aucune « recette » qui garantisse avec certitude le développement du sport féminin. Ce qui caractérise une situation complexe c'est la capacité d'une petite cause de produire de grands effets et de bouleverser tout le système. Nos papillons ici sont nos *a priori*. Ils sont au centre du changement. Penser le développement du sport féminin dans sa complexité permettra donc de développer de nouveaux outils.

Le travail sur « l'offre de pratique » est central

1. Pour développer le sport féminin, il faut chercher à être proactif et induire le changement des comportements des femmes à l'égard du sport... Les ressources en marketing sont mobilisables pour opérer ce changement.

2. Se poser la question de la pratique des femmes, c'est, encore aujourd'hui, se poser la question de la pratique en famille. Dans la société française, la place qu'occupe la femme est contingentée par le poids de l'histoire. S'adresser aux femmes oblige à prendre en compte un système qui intègre les enfants, le conjoint..., donc à prendre en compte sa famille afin qu'elle puisse accéder à la pratique.

3. Observer est le meilleur moyen d'être en retard : il ne faut pas attendre que le besoin soit exprimé. En effet, dans le cas de cet axe de développement « femmes et sport », les résistances sont tellement présentes et insidieuses qu'attendre de voir s'exprimer le besoin est simplement un non-sens ! Il faut donc devancer cette demande.

4. Il faut agir avec les acteurs et non contre eux. La posture et l'éthique de l'accompagnant sont centrales. Le mode opératoire repose sur la possibilité de déconstruire tout ce qui est socialement

⁹ Comme toutes les actions qui induisent un changement collectif des comportements

¹⁰ Le développement du sport féminin est le résultat d'actions sur les équipements sportifs, sur les transports, sur l'aménagement du territoire, des temps sociaux, de l'encadrement sportif, du sport de haut niveau, de la promotion de parcours exemplaires de femmes, de la médiatisation....

construit... Ce postulat nous permet de modifier les comportements de tous (et particulièrement de ceux qui cantonnent la femme aux « seconds rôles »).

5. De là découle un travail de formation des acteurs clés du système, c'est-à-dire ceux qui encadrent la pratique sportive, qui dirigent, managent, entraînent.

6. Enfin, le monde moderne est particulièrement assujéti à la communication ; et les médias ont également le pouvoir d'influencer les opinions et les attitudes de la société. Ce sont des agents actifs de la construction du sens que nous donnons aux choses. Leur impact est déterminant dans la progression de la pratique sportive féminine.

L'importance du lieu de la pratique et de l'équipement

S'il est important de veiller à l'offre sportive, les lieux de pratique sont également à prendre en considération. Certains lieux de pratique sportive sont en effet rédhitoires pour les jeunes filles lorsque, par exemple, les sanitaires ne sont pas séparés. Elles peuvent également refuser de prendre leur douche en commun et être obligées de rentrer chez elles.

Par ailleurs, une forte proportion d'équipements multisports permet la polyvalence et la rationalisation d'espaces consommés, mais il s'avère que ces équipements peuvent aussi nuire à « l'appropriabilité » des lieux par multiplication des clubs et des pratiquants. Ils ne facilitent pas non plus leur gestion dans le temps pour les rendre accessibles à tous. Il convient donc de veiller à ce que l'optimisation de la fonctionnalité ne s'opère pas au détriment de la sociabilité. Leurs conceptions urbanistiques et architecturales, ainsi que la répartition de leurs créneaux horaires doivent permettre un accès partagé à tous types de publics et à tous types de pratiques.

Les principes posés plus au haut sur l'offre de pratique adaptée aux besoins et sur la transformation de la demande sont transposables à la programmation d'équipements sportifs. Concevoir une offre avec suffisamment d'attributs féminins et choisir un lieu approprié constitue une première étape-clé susceptible de déclencher chez de nombreuses femmes éloignées de la pratique des comportements de consommation d'activités physiques et sportives. La seconde étape, indissociable de la première repose quant-à elle sur la diversification des pratiques des publics féminins et leur fidélisation. Elle consiste à transformer progressivement et durablement la demande de ces publics. La programmation des équipements est non seulement d'une grande complexité, mais elle est surtout une véritable opportunité de repenser l'action des collectivités locales. Ces dernières étant très impliquées dans l'élaboration de ces projets d'équipements sportifs.

Se reporter au guide « Penser, créer et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la ville », focus équipements sportifs et mixité de genre, PRN SEMC, Ministère des sports, décembre 2016